

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 103

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action linguistique à visée professionnelle : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et Auteuil Formation Continue

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association. L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement socio-professionnel sont des personnes sans emploi depuis plus d'un an mais pour lesquels une formation par exemple est nécessaire pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

Dans ce cadre, l'association AUTEUIL FORMATION CONTINUE (AFC) établissement ASPROCEP basé à Marseille, l'action intitulée « **action linguistique à visée professionnelle** » sur le territoire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.

Cette action d'apprentissage en contexte professionnel concerne 45 parcours d'accompagnement de 250 à 465 heures et s'adresse à des bénéficiaires du RSA (BRSA) dont la démarche d'accès à l'emploi est freinée par des difficultés linguistiques, un défaut de maîtrise des savoirs de base et une absence de projet professionnel.

En effet, cette dernière vise un public ne répondant pas aux critères évaluatifs des dispositifs ou actions existant sur le territoire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements axés principalement sur des formations qualifiantes et considéré comme fortement éloigné de l'emploi.

Elle répond à un besoin spécifique identifié sur le territoire par les référents sociaux ainsi que par les accompagnateurs à l'emploi DAIE et PLIE.

Cette action consiste à optimiser le développement de personnes en situation d'illettrisme ou non francophones à l'aide d'un travail sur le français écrit et oral et le raisonnement logique en contexte professionnel.

La formation vise à favoriser un retour sur le marché de l'emploi d'un public ayant connu majoritairement une longue période chômeuse, une succession de petits contrats voire le cas échéant un cumul de stages non rémunérés.

A cet égard, elle favorise une mise en situation professionnelle et un travail sur les difficultés linguistiques.

Cette action permet aux participants à travers une approche des savoirs linguistiques dans le monde professionnel, d'acquérir les codes et valeurs nécessaires à une optimisation de leur trajectoire professionnelle et faciliter parallèlement leur employabilité dans des secteurs professionnels tels que les services d'aide à la personne, la propreté et le BTP.

Cette action constitue ainsi une étape intermédiaire dans un parcours de mobilisation vers l'emploi bien au-delà de l'approche de savoirs linguistiques dans le monde professionnel. En effet, elle permet aux participants de se questionner sur son rapport au travail et d'évaluer son adaptabilité sur son propre mode de fonctionnement.

L'action repose sur un apprentissage conjoint et alternatif des techniques élémentaires en ateliers pédagogiques des savoirs de base liés à un métier et stages d'application en entreprise.

Il est prévu un parcours moyen de 250 à 465 heures (variable selon l'avancée du projet professionnel) par stagiaire, composé de la façon suivante :

- 73 heures individuelles
- 392 heures collectives
- 70 heures en entreprise

Le bilan final de l'action sur l'année précédente atteste les éléments suivants :

- 43 personnes ont été inscrites à cette action dont 27 femmes et 16 hommes ;
- parmi les 43 stagiaires, 36 personnes relevaient d'un niveau inférieur ou égal au niveau DILF (Diplôme Initial en Langue Française) et DELF (Diplôme Élémentaire en Langue Française), soit près de 85% des stagiaires ;
- à l'issue de la session, l'ensemble des stagiaires a progressé dans la maîtrise de la langue : en effet, aucun BRSA ne se situe en dessous du niveau DILF ;
- tous les BRSA ont effectué au moins un stage en entreprise d'une durée de 1 à 4 semaines dans les métiers liés à l'entretien et à l'aide à la personne.

Le bilan intermédiaire de l'action sur l'année en cours arrêté au 31/05/2016 atteste les éléments suivants :

- 106 personnes ont été reçues lors d'informations collectives ou d'entretiens individuels ;
- 37 personnes ont intégré l'action.

L'action portée par AUTEUIL FORMATION CONTINUE (AFC) basé à Marseille est reconnue par l'ensemble des référents de parcours tout en étant parfaitement adaptée à un public éloigné de l'emploi et ne maîtrisant pas le français.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 01 octobre 2016 au 30 septembre 2017.

PROPOSITIONS

Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de **58.000,00 €** à l'association Auteuil Formation Continue, selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période	Territoire des PI	Nombre de parcours	Montant de l'aide du Département 2016	Dossier
				Cofinancements Montant 2015	N° GSU Date CTD Projet
AUTEUIL FORMATION CONTINUE établissement ASPROCEP à Marseille <u>statut</u> : association <u>adresse</u> : 189, Avenue Corot 13014 – Marseille <u>Président</u> : M.Nicolas TRUELLE	Formation linguistique à visée professionnelle 01/10/2016 au 30/09/2017	Marseille Pôle 4 (13 ^{ème} et 14 ^{ème})	45	58.000,00 € <u>Cofinancement</u> : aucun <u>Montant subventionné en 2015</u> : 58.000,00 € pour 45 parcours	2016.5/46 INS 000667 30/08/2016 Renouvellement de la convention 2015-2016

Le montant de la subvention d'un montant de 58.000,00 € permettant de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 47.040,00 € soit 1.36 ETP soit 0.40 ETP de coordinatrice, 0.82 ETP de formateur référent, 0.07 ETP de responsable de formation et 0.07 ETP de temps administratif ;
- les frais de fonctionnement à hauteur de 10.960,00 € qui correspondent à des frais directs liés à l'action (locaux, le téléphone...) ainsi qu'à des frais de siège.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement sur l'exercice 2016, de la manière suivante :

Programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16013	1007136	Remise à niveau/ Préformation	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	58.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur propositions de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

